

Sites et sols pollués : appréhension des risques et ingénierie contractuelle

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné

Notaires, collaborateurs expérimentés et tout professionnel de l'immobilier

Objectifs :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser le cadre juridique général des polices
- Analyser différentes situations et identifier les moyens d'investigation à sa disposition
- Comprendre le rôle et la portée de chacune des bases de données publiques
- Disposer d'une méthodologie de construction d'un contrat relatif à un site pollué

Contenu

Propos introductifs

- La politique nationale de gestion des sites pollués : quelle méthodologie et quelle portée juridique ?
- La normalisation des prestations et la certification des bureaux d'études
- Qu'est-ce qu'une ICPE ?

Réflexions critiques autour de la notion de « dépollution »

- Qu'est-ce que couvre réellement la gestion de l'état environnemental d'un site pollué ?

Les grandes étapes de la gestion d'un site pollué

- Les outils de connaissance (BASIAS/CASIAs, Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée, SIS, etc.)
- Les risques liés à une acquisition insuffisante des données
- Les responsabilités (de l'exploitant, de la personne à l'initiative du changement d'usage, du propriétaire, procédure de tiers demandeur)
- La gestion des terres excavées
- L'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles
- Les différents outils à mobiliser (SUP, RUP)
- Comment définir les restrictions d'usage ?

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

L'ingénierie contractuelle

- Les obligations d'information (bref rappel des obligations générales et de celles issues du droit spécial)
- Proposition d'une méthode de construction du contrat, au travers d'une liste de questions

Prérequis :

Pas de prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit de l'urbanisme et en droit des obligations permettraient de suivre la formation avec plus d'aisance.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation